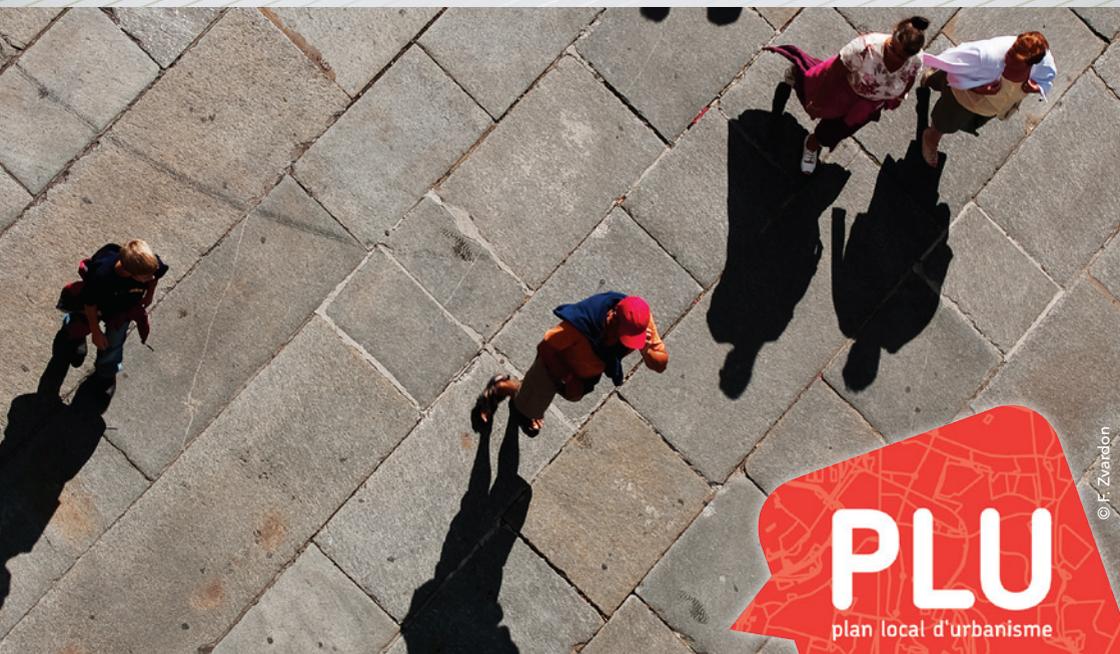




Plan Local d'Urbanisme

L'AGGLOMÉRATION DE DEMAIN,
DES CHOIX À FAIRE...



PLU
plan local d'urbanisme

© F. Zvartden

Strasbourg ouvre la voie

L'agglomération de demain, des choix à faire !



Vendenheim : une zone commerciale à repenser



Plan d'eau de Plobsheim : vers un nouveau pôle de loisirs-nature ?

Le PLU communautaire en quelques mots

• Qu'est-ce que c'est ?

- Un document d'urbanisme intercommunal qui traduit le projet de territoire de l'agglomération
- Un outil réglementaire qui fixe les règles de la vocation du sol

• De quoi est-il composé ?

Les principales pièces du dossier sont :

- Le rapport de présentation qui comporte notamment un diagnostic complet du territoire
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui exprime le projet de territoire
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation qui définissent les projets que la collectivité peut prévoir sur un quartier ou un secteur
- Le règlement qui définit l'usage et la constructibilité du sol. Il est à la fois écrit et graphique.

Pièce maîtresse du futur document d'urbanisme intercommunal, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable fixe les grandes orientations retenues par la collectivité à l'horizon 2030 pour le développement et l'aménagement de l'espace communautaire, notamment en matière d'habitat, de transport, d'économie et d'environnement.

UN PROJET DE TERRITOIRE, TROIS AMBITIONS POUR DEMAIN

• Une métropole européenne, rhénane, attractive et d'influence

- Renforcer l'attractivité régionale et internationale de l'agglomération
- Inscrire le projet de territoire de la CUS en tenant compte des territoires voisins, dans une vision transfrontalière

- Renforcer l'attractivité résidentielle et répondre aux évolutions de modes de vie

• Une métropole des proximités

- Permettre à tous de se loger
- Développer une meilleure offre d'équipements, de services et de commerces sur le territoire
- Valoriser la diversité des territoires
- Donner toute leur place aux espaces naturels et à l'eau

• Une métropole durable

- Répondre aux enjeux d'une société « post-carbone »
- Développer le territoire dans ses limites, en consommant moins de terrains, pour laisser toute sa place à la nature et l'agriculture
- Préserver les espaces et les ressources naturelles ainsi que la biodiversité

13 secteurs de projets

Les travaux sur le PLU communautaire ont permis d'identifier une douzaine de grands secteurs à projets, clés du développement, de l'attractivité et du dynamisme de l'agglomération à l'horizon 2030

Ils peuvent être regroupés selon leur nature :

- Questions environnementales (coteaux de Hausbergen, Parc Naturel Urbain...)
- Questions économiques (zone commerciale nord, vallée économique de l'III...)
- Questions de renouvellement et/ou de développement urbain (Fronts d'Illkirch, friches brassicoles, Deux Rives...)



Schiltigheim : faire revivre les friches



Raffinerie de Reichstett : penser l'avenir

28 communes, 1 territoire, 1 projet

UNE METROPOLE DURABLE

> les espaces naturels, agricoles et l'eau

- Continuité de la trame verte et bleue à assurer
- Terres agricoles à protéger et agriculture de proximité à favoriser
- Principales continuités écologiques et paysagères à valoriser et/ou à renforcer
- Espace à enjeux écologiques et de biodiversité majeurs

UNE METROPOLE DES PROXIMITES

> lien entre transports en commun et développement urbain

Tram et transport en commun en site propre :

- réseau existant
- extension en projet

Réseau interurbain : (fer et TCSP0)

- réseau existant
- réseau à l'étude

Gare / haltes ferroviaires : existante (●) / projetée ou à l'étude (○)

Développement à privilégier dans l'enveloppe urbaine

Intensité urbaine à rechercher à proximité des gares et des haltes ferroviaires

Densification à rechercher autour des axes de transport en commun en site propre

UNE METROPOLE ATTRACTIVE, EUROPEENNE ET RHENANE

> les principaux espaces qui contribuent à l'attractivité de l'agglomération aujourd'hui et à l'horizon 2030

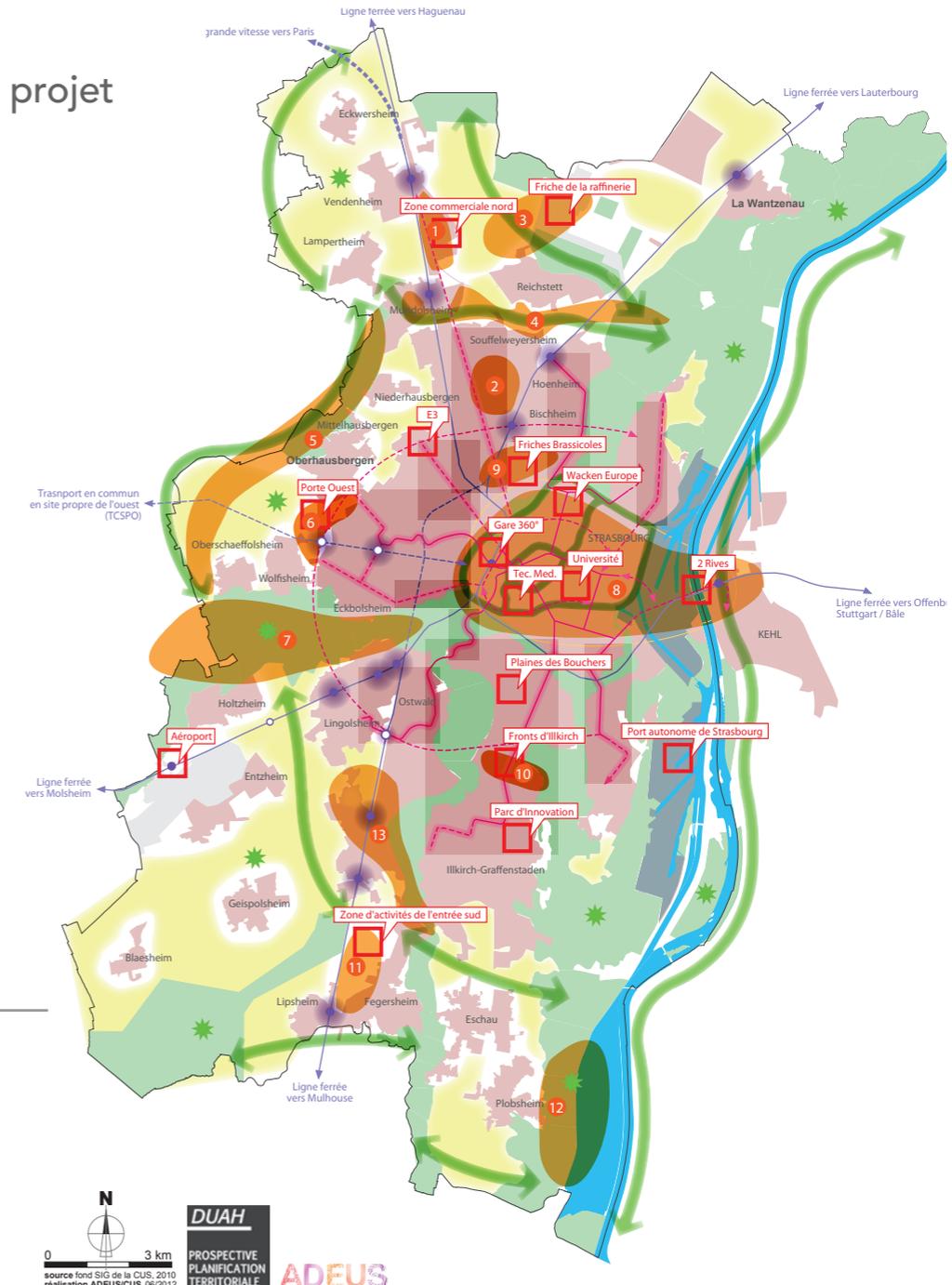
Les grands secteurs à enjeux du PLU communautaire.

- | | |
|------------------------------------|--|
| 1 Zone Commerciale nord | 9 Cœur de métropole |
| 2 Secteur de la rue de la Fontaine | 10 Friches brassicoles de Schiltigheim |
| 3 Friche de la raffinerie | 11 Fronts d'Illkirch-Graffenstaden |
| 4 Vallée de la Souffel | 12 Porte sud |
| 5 Côteaux d'Hausbergen | 13 Plan d'eau de Plobsheim |
| 6 Porte ouest | 14 Secteur économique de l'III |
| 7 Parc Naturel Urbain de la Bruche | |

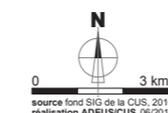
Principaux pôles de développement de l'agglomération

Vocation industrielle et logistique du Port autonome de Strasbourg à pérenniser

Les sites de développement communaux ne sont pas identifiés sur cette carte.



Vallée de la Bruche : au cœur du Parc naturel urbain



DUAH
PROSPECTIVE
PLANIFICATION
TERRITORIALE
ADEUS

UN PLU À L'IMAGE DES COMMUNES ET DE LEURS HABITANTS

Demain, l'approche fine du développement de chaque commune reposera sur 4 objectifs :

- Permettre à toutes les communes de se développer selon leur rôle et leur positionnement dans le projet de développement
- Mettre l'accent sur les capacités de renouvellement urbain et de densification de chaque commune, comme le préconise la loi Grenelle II
- Mettre concrètement en adéquation urbanisation, questions environnementales et agriculture
- Donner la priorité aux secteurs de développement urbain à proximité des transports en commun ou de zones très bien équipées en commerces et services



COMMENT CONTRIBUER ?

- Faites vos remarques dans le registre de concertation, disponible dans les mairies des communes de la CUS, au centre administratif et dans les mairies de quartier de Strasbourg
- Participez aux travaux du groupe-citoyen « la communauté des curieux du PLU »
- Transmettez vos questions et remarques au service « Prospective et Planification Territoriale de la CUS »
- Participez aux conférences et réunions publiques
- Rendez-vous sur le site strasbourg.eu



Le calendrier

• L'élaboration

Septembre à novembre :

- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) dans les 28 conseils municipaux
- Débat sur le PADD au Conseil de la CUS

Automne 2013 :

- Arrêt du PLU communautaire

• La concertation et la sensibilisation

Juin à la fin de l'année :

- Deuxième phase de concertation et de sensibilisation qui porte sur le PADD communautaire

À partir de septembre :

- Expositions dans les communes de l'agglomération

